

## Plafonds de ressources 2026

Le montant des ressources à prendre en considération pour l'attribution d'un logement social, est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N-2, soit 2024 pour 2026.

Catégories de ménages	Composition du foyer
<b>1</b>	1 personne seule
<b>2</b>	2 personnes ne comportant aucune personne à charge (sauf jeune ménage*)
<b>3</b>	3 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 1 personne à charge <b>ou</b> jeune ménage sans personne à charge
<b>4</b>	4 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 2 personnes à charge
<b>5</b>	5 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 3 personnes à charge
<b>6</b>	6 personnes <b>ou</b> 1 personne seule avec 4 personnes à charge

(\*) Un jeune ménage est un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints est au plus égale à 55 ans.

Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (à comparer avec le Revenu Fiscal de Référence)

Catégorie de ménages	PLAI	PLUS	PLS	PLI
	Plafonds			
1	12 870 €	23 403 €	30 424 €	32 243 €
2	18 753 €	31 254 €	40 630 €	43 058 €
3	22 551 €	37 584 €	48 859 €	51 778 €
4	25 092 €	45 374 €	58 986 €	62 510 €
5	29 359 €	53 376 €	69 389 €	73 535 €
6	33 086 €	60 156 €	78 203 €	82 873 €
Pers. Suppl.	+ 3 689 €	+ 6 710 €	+ 8 723 €	+ 9 243 €

\*PLAI : logements financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration

\*PLUS : logements financés par un Prêt Locatif à Usage Social

\*PLS : logements financés par un Prêt Locatif Social

\*PLI : logements financés par un Prêt Locatif Intermédiaire entre le 01/08/2004 et 31/12/2014